

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 23 (1887)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



1^{er} JUIN 1887.

N^o 11.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Nécrologie suisse : Bernard Studer. — La mission éducative de l'école populaire. (Second article). — L'exposition scolaire permanente de Neuchâtel. — Honneurs rendus à la science. — Questions d'histoire de Suisse. — Le Congrès international d'hygiène et de démographie à Vienne. — **Vaud** : Communication du Comité cantonal. — *Revision de la loi scolaire* : libération anticipée ; certificat d'études primaires. — Ecole et catéchisme. — Bibliographie. — Partie pratique : Remarques sur l'enseignement de l'arithmétique. — Dictées. — Géométrie, problèmes d'examen. — Variété : Le mouvement littéraire au midi.

NÉCROLOGIE SUISSE

Bernard Studer.

La science, on le sait, est de tous les pays. Ce n'est donc pas seulement l'Helvétie, mais l'Europe, mais le monde, qui perd en Bernard Studer un de ses plus illustres représentants.

M. Studer, professeur à l'Université de Berne, était plus que nonagénaire. Il laisse en géologie des ouvrages qui ont fait autorité. Il présidait la société consacrée à l'étude de cette branche importante des sciences naturelles qu'il a professée jusqu'en 1873, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle. L'œuvre capitale du savant bernois est la carte géologique de la Suisse, entreprise de concert avec Arnold Escher de la Linth. Les Alpes n'avaient pas de secrets pour cet explorateur qui était aussi un homme de bien et du caractère le plus honorable.

L'Institut de France lui avait fait l'honneur de l'agréger à ses membres correspondants.

Les écoles populaires remplissent-elles suffisamment leur mission éducative pour former le caractère des élèves ?

Second article.

Arrivons enfin à l'éducation morale et esthétique.

Qui ne sait que, dans ce vaste et beau domaine, l'école ne remplit que très insuffisamment sa belle et utile mission ? L'étude n'est ici qu'un moyen indirect, et l'instituteur, qui souvent ne peut suffire à tout, manque parfois d'une véritable vocation et n'a pas toujours les capacités et le développement nécessaires pour contrôler sérieusement, jour par jour, les progrès moraux accomplis, pour marcher résolument et sans déviation vers un but déterminé, en un mot pour faire, au profit du cœur de ses élèves, ce qu'il fait avec tant de bonheur à l'égard de leur intelligence. Il est vrai que dans l'éducation morale on fait des pas imperceptibles, auxquels les parents et l'autorité n'attachent pas une importance suffisante. Aussi, combien sont rares les écoles qui n'ont aucun reproche à s'adresser sur ce point !

Entrons dans une école rurale quelconque. Les petits lisent ou écrivent sous la direction d'un moniteur. S'il en a le loisir, le maître viendra leur donner une leçon de calcul mental, et la journée sera terminée, semblable en tout à celles qui l'ont précédée. De ces explications simples et captivantes, de ces récits familiers, de ces causeries vivantes, animées, de ces leçons de choses dont les théoriciens ont enjolivé nos programmes et dont on pourrait tirer grand profit pour l'éducation morale, pas la moindre trace.

Les enfants du cours moyen prêtent une oreille attentive à l'instituteur qui leur explique une règle de la grammaire. Il s'agit ici de l'orthographe : nous n'avons ni le temps ni le désir d'utiliser nos *exercices* pour cultiver le jugement, éveiller la conscience et fortifier la volonté.

Dans son cours éducatif de langue maternelle, le P. Girard avait poursuivi ce noble but et fourni à l'éducateur, pour la double culture de l'intelligence et du cœur, des milliers d'*exemples* empruntés aux sciences physiques, naturelles et morales, à la vie de famille, aux devoirs de l'enfant. Il n'en a pas fallu davantage pour faire repousser ou abandonner le meilleur cours de langue qui ait été jusqu'ici destiné à l'enfance.

Les élèves les plus avancés cherchent péniblement la solution d'un problème compliqué à dessein, pour gagner du temps. Les leçons de langue maternelle s'arrêtent aux mots, celles d'arithmétique aux chiffres ; en géographie, on prépare des réponses aux questions stéréotypées des *examinateurs*, en s'occupant exclusivement de la nomenclature des montagnes, des cours d'eau, des caps, des golfes, des îles, etc., longues et fastidieuses listes que la mémoire laissera échapper le plus tôt possible ; en histoire, on se perd dans le dédale des faits et des dates. Tout indique que cette classe est trop nombreuse, que le maître est entièrement absorbé par la lettre de son programme, que l'on est à la veille des examens ou que l'inspecteur a fait son apparition dans quelque école du voisinage.

Quel est l'élève qui, après avoir subi cette éducation en serre chaude, se rendant compte de la *liberté morale* dont il est doué, soumettant toutes ses actions à une *conscience* vigilante et intègre, trouvera une *volonté* assez ferme pour préférer toujours la vérité et la justice à son *intérêt personnel*, pour se dévouer en toutes circonstances à sa famille et à sa patrie ?

Si l'école avait pu graver son empreinte sur le caractère de l'enfant, l'influence de la société et le dur apprentissage de la vie ne parviendraient pas à le modifier aussi profondément chez l'adulte, trop souvent d'une façon désastreuse pour l'individu et pour la famille. Faute d'une éducation première solide et bien entendue, combien ne voit-on pas de caractères devenir de généreux, mesquins et égoïstes, de gais et enjoués, moroses, de confiants, soupçonneux, de modestes, orgueilleux et effrontés, de calmes, irascibles, de naïfs, sournois, de communicatifs, taciturnes, de complaisants, rétifs, de doux et pacifiques, hargneux, d'humains, cruels, d'énergiques, faibles, etc. ? Aussi une foule de penseurs, de statisticiens, de publicistes, signalent-ils l'abaissement des caractères qui distinguerait notre époque. Le remède à ce danger social ne se trouverait-il pas dans une meilleure organisation des écoles primaires, dont on étend constamment les obligations, sans se soucier de leur fournir des moyens efficaces pour les remplir ?

Quoi qu'il en soit, on peut conclure, en thèse générale, que, faute de sages directions données aux maîtres de l'enfance, d'un contrôle plus sérieux en ce qui concerne l'éducation morale, faute surtout du temps nécessaire, *les écoles populaires ne remplissent pas suffisamment leur mission pour former le caractère des élèves.* (A suivre.)

L'EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE CANTONALE DE NEUCHÂTEL

Cette exposition n'est qu'à son début, elle est encore fermée au public, et le mobilier scolaire n'y est représenté que par deux ou trois tables-bancs d'écoliers. Mais déjà elle attire l'attention d'hommes d'école curieux de tout ce qui annonce un progrès.

C'est ainsi que dans le dernier n° de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, un instituteur qui a fréquenté, il y a 7 ans, les cours de l'Académie de Neuchâtel, fait un tableau flatteur et presque enthousiaste de ce commencement d'exposition, non sans dire un mot de nos palais scolaires, dont il admire la belle ordonnance.

C'est dans un de ces palais que se trouve l'exposition scolaire dont l'installation a vraiment quelque chose de réjouissant pour l'ami de l'instruction populaire. « Les futurs instituteurs, dit M. J. H., n'auront pas » beaucoup de chemin à faire pour aller contempler le trésor scolaire qui » s'offre à leurs yeux et composé de cartes, livres, appareils de divers » genres. »

La géographie surtout attire les regards du visiteur. Il n'y manque qu'une traduction française de l'atlas de Wettstein, que le compatriote du savant géographe voudrait voir effacer les Stieler, Sydow et Issleib qu'il ne trouve pas faits pour l'enseignement élémentaire auquel ils sont cependant destinés.

L'histoire lui paraît faiblement représentée et, en effet, on n'y voit encore ni les dernières éditions des livres de Daguët, de Magnenat, ni l'*Histoire suisse*, en deux petits volumes, de Vulliemin, ni les *Esquisses historiques* de Vaucher. Mais M. J. H. ne parle que de l'ouvrage d'un savant Zuricois, M. Charles Dændliker, dont il regrette de ne pas trouver une traduction française, oubliant que l'ouvrage n'est pas achevé, qu'il aura

trois volumes de longue haleine et se trouve par conséquent peu propre à l'enseignement élémentaire, dont M. H. J. a l'air de s'occuper exclusivement.

En revanche, M. J. H. a trouvé fort de son goût les modèles de dessin et notamment les modèles de dessin sur carton de Monrocq, de Paris (rue Neger, n° 3), et qui, en effet, sont une des choses les plus utiles de l'exposition naissante. Il condamne les *Récréations instructives*, d'Esslingen, à cause de leurs dessins et de leur coloris détestables. « On ne devrait rien offrir aux enfants, dit l'auteur, que de belles images. »

Si l'exposition n'est pas ce qu'elle devrait être en ce moment, M. J. H. ne doute pas qu'elle ne prenne les proportions convenables, étant données l'activité déployée par les organisateurs, dont il cite le chef, M. Ami Guebhard, inspecteur d'écoles, les libéralités de l'Etat et les dispositions progressistes du public. Des articles comme ceux de M. J. H. sont, en dépit de ce qu'ils ont de prématuré et d'incomplet, une utile invite au public et aux amis du progrès scolaire. C'est à ce titre que nous en avons donné un aperçu dans les colonnes de l'*Educateur*, où nous comptons bien, de temps en temps, signaler les accroissements que recevra la collection en voie de développement dans le chef-lieu du canton. A. D.

HONNEURS RENDUS A LA SCIENCE

L'Académie de Neuchâtel a célébré l'inauguration du buste d'Agassiz, le célèbre naturaliste vaudois, bourgeois d'honneur de la ville de Neuchâtel, où ce savant de premier ordre professait et où il a acquis une notoriété universelle par ses grands ouvrages sur les POISSONS et les GLACIERS.

C'est la Société neuchâteloise des Belles-lettres qui avait pris l'initiative de ce monument et qui a réuni les fonds nécessaires.

L'inauguration a été célébrée, dans l'Aula académique, par plusieurs discours remarquables du directeur de l'Instruction publique, du recteur de l'Académie, du directeur du Gymnase et du président de la Société des Belles-lettres, qui a ouvert la séance.

Le soir, il y a eu cortège aux flambeaux et commerce des Belles-lettriers (une *tune* dans le langage des étudiants). Là encore de nombreux discours ont été prononcés.

Il est question d'un second buste, dont la Société de Zofingue prendrait l'initiative. Il serait érigé au savant géographe neuchâtelois Arnold Guyot, ancien président de la section neuchâteloise de Zofingue, et dont la renommée, moins retentissante en Suisse que celle d'Agassiz, a pris depuis des proportions considérables aux Etats-Unis, où il a été le vulgarisateur de la géographie sérieuse.

L'auteur du buste d'Agassiz, M. Iguel, a, au jugement des connaisseurs comme de celui des parents du grand naturaliste, exécuté une véritable œuvre d'art ; elle allie la ressemblance à la beauté idéale. A. D.

QUESTIONS D'HISTOIRE DE SUISSE

— Y a-t-il une preuve positive de l'existence de l'institution des druides chez les Helvètes ?

— Quels sont les faits et gestes héroïques de nos ancêtres mis en doute par la critique historique depuis 1835 ?

— L'érection d'un temple ou palais érigé aux gloires nationales ou autrement dit d'un panthéon national, à l'instar de celui que le roi Louis I^{er} de Bavière érigea aux gloires de l'Allemagne, est-elle désirable au point de vue national et artistique ?

— Connait-on les territoires occupés par les quatre tribus des Helvètes ?

— César a-t-il parlé réellement dans ses commentaires de la tour de la Molière, près d'Estavayer, sous le nom d'*Oculus helveticæ* (œil de l'Helvétie), comme le disent encore quelques savants ?

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE ET DE DÉMOGRAPHIE A VIENNE
EN AUTRICHE

Il se tiendra à Vienne, sur le Danube, du 26 septembre au 2 octobre prochain, un Congrès dont le but est d'exciter l'intérêt de la population en faveur de l'hygiène et de ce qu'on est convenu d'appeler la démographie ou étude de la population et de ses conditions, au point de vue de son accroissement, de l'habitation, de la mortalité, de l'influence des professions sur la morbidité et la mort. La Suisse y sera représentée, entre autres, par le Dr Guillaume, directeur du Pénitencier, qui s'est chargé de traiter la question du suicide dans le canton de Neuchâtel. Ce canton, comme on sait, a le triste privilège de fournir le plus de cas de ce genre. M. Mæhly, de Bâle, y parlera de l'acclimatation. M. Fridolin Schuler, inspecteur fédéral des fabriques, de la législation relative à icelles. M. le Dr Custer, rédacteur des *Feuilles suisses pour la santé*, traitera de l'hygiène dans les écoles élémentaires.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Intérêts de la Société pédagogique vaudoise.

Les membres de la Société en général et les *membres-correspondants* du Comité cantonal, en particulier, sont informés :

1^o Qu'une assemblée générale de la Société aura lieu, à Lausanne, dans le courant de septembre prochain, pour s'occuper de la revision de la loi sur l'instruction publique primaire.

2^o Que les communications diverses et l'envoi des rapports préparés sur cette question devront être faits au président de la Société pour le **15 juin au plus tard**.

3^o Que la désignation d'un rapporteur général se fera dès la date indiquée ci-dessus, en tenant compte des circonstances et des propositions qui pourront nous parvenir jusque-là.

4^o Que la souscription Pestalozzi demeure ouverte, un compte ayant été créé à la Caisse d'épargne pour réunir les produits des diverses listes de district, à mesure qu'ils parviendront au Comité.

Lausanne, le 30 mai 1887.

Le Comité cantonal.

Revision de la loi scolaire.

Libération anticipée; certificat d'études primaires.

La revision de la loi scolaire étant dans la bouche de tous les instituteurs et chacun proposant ce qui lui paraît utile de retrancher ou d'ajouter au Code qui régit actuellement les écoles du canton de Vaud, qu'il nous soit permis de présenter quelques idées sur un point qui amènerait, nous semble-t-il, la décadence de nos classes, s'il était admis par la future loi sur l'instruction publique primaire.

Nous voulons parler de *la libération anticipée à 15 ans*, telle qu'elle est pratiquée actuellement dans notre pays. Chacun sait que cette libération est accordée par le Département de l'Instruction publique, sur préavis de la Commission des écoles, lorsque les parents d'un enfant suffisamment avancé en font la demande.

Il n'est que juste de dire que ce système de libération n'est mentionné ni dans la loi ni dans le règlement actuels¹. Mais, comme il paraît avoir fait son chemin partout, et principalement dans les villes, il se pourrait qu'on en fit un article de la nouvelle loi ou du règlement qui en découlera.

Or, rien ne serait plus fâcheux, nous le répétons, que d'introduire définitivement ce procédé dans notre canton.

Et pourtant l'idée est fort bonne, très belle même en théorie, et les autorités supérieures avaient l'intention la plus louable en la décrétant : celle de venir en aide aux infortunés. Malheureusement, comme de la coupe aux lèvres il y a loin, et plus loin encore de la théorie à l'application, cette excellente intention a été si bien retournée, que les conclusions qu'on en a tirées sont presque devenues un fléau pour nos classes.

¹ En janvier 1871, le Grand Conseil fut nanti de pétitions demandant de limiter à l'âge de 15 ans la fréquentation obligatoire des écoles. Ces pétitions furent écartées, mais, pour donner satisfaction, dans une certaine mesure, aux réclamations des pétitionnaires, le Grand Conseil adopta en mai de la même année un article 68 bis, ainsi conçu :

« Le Département de l'Instruction publique peut libérer définitivement de la fréquentation de l'école un élève qui n'a pas atteint l'âge de 16 ans, lorsque le développement intellectuel de l'élève et ses circonstances de famille justifient cette libération. »

(Note du sous-rédacteur.)

Nous nous expliquons. Le beau côté de la libération anticipée est celui-ci : les parents peu fortunés dont les enfants sont avancés peuvent demander la libération de ceux-ci. Lorsqu'elle est accordée, les enfants travaillent avec leurs parents, ou les déchargent de leur entretien en se plaçant comme petits domestiques ou même en entrant dans des fabriques. Le résultat est tangible et palpable pour les personnes dont la vie s'épuise dans la lutte pour l'existence : les enfants leur apportent un petit pécule... et cela suffit.

Mais si l'avvers de la médaille est humanitaire et généreux, le revers est d'autant plus mauvais. En effet, dans la quasi-unanimité des cas, les élèves ne cherchent qu'à se faire libérer par tous les moyens possibles et rien d'élevé ne les y pousse. Ce ne sont point les succès ni les connaissances acquises qui les engagent à quitter l'école. Loin de là. Neuf fois sur dix, pour ne pas exagérer, ce sont les élèves les plus mal doués, les plus retardés, les queues de classe qui demandent leur libération. Ce n'est pas le désir de venir en aide à leurs parents qui touche ces enfants ; non ! c'est tout simplement l'idée de ne plus aller à l'école, cette idée unique qui hante leur cerveau comme un cauchemar. Sortir de l'école à tout prix ! la plupart de ces élèves ne voient rien au delà. Aussi, pour arriver à leurs fins, ils harcèlent leurs parents et les Commissions jusqu'à ce qu'une demande de libération soit formulée auprès du Département.

Sans doute, ce dernier demande un préavis à l'autorité locale et cherche à s'entourer de tous les renseignements qui lui permettent de juger à peu près sûrement si la libération peut être accordée. Pour y répondre, la Commission copie le résultat des derniers examens, tout en indiquant la position et les ressources des parents, et il n'y a pas à douter que les informations données sur ces derniers ne soient véridiques, vu que presque toujours les parents sont moins qu'à leur aise.

Quand la libération est accordée et que l'élève quitte ainsi l'école d'une façon différente de ses camarades, au lieu d'en être reconnaissant, il commence par se moquer, le plus qu'il peut, de ses camarades, de son maître, de la Commission et de ses parents le plus souvent. Il se croit un personnage et force la note mauvaise partout où il se trouve.

Nous ne raconterons pas ses faits et gestes dans la nouvelle vie qu'il vient d'inaugurer ; disons seulement que, par un motif non encore déterminé, c'est sur l'école que son influence pernicieuse cherche à s'étendre et fait tache d'huile. L'élève qui sort régulièrement des classes conserve presque toujours le respect de son maître, un bon souvenir de l'école et une certaine affection pour ses condisciples. Le libéré, au contraire, n'a pas d'allusions assez méchantes et de traits blessants qu'il ne décoche contre ceux qui ont son âge et qui restent sur les bancs. Ceux-ci devenant le plastron de leurs anciens camarades qui ont pu quitter l'école par une sorte de passe-droit, pour ainsi dire, prennent le travail scolaire en horreur et la classe en grippe. De là, à devenir un mauvais écolier et, par suite, un mauvais citoyen, il n'y a qu'un pas, chacun le sait.

Ce n'est pas tout encore. Si les élèves âgés de 15 ans, qui restent en classe de par la volonté de leurs parents, n'ont plus le goût du travail, que font ceux dont la libération a été refusée (ce qui arrive quelquefois) ? Pas n'est besoin de le dire. Ceux-ci sont tout simplement une peste dans l'école, si ce n'est pis encore. Travail, conduite, discipline, tout a disparu pour faire place à la paresse, au désordre et à la haine.

Nous croyons donc que la libération a usé son beau côté par l'usage

qui en a été fait. C'est-à-dire qu'on a peu libéré de bons sujets, tandis que les arriérés, les retardés ont fourni le plus fort contingent, en raison de ce qu'il n'y a pas eu, jusqu'à maintenant, de moyen assez sûr de juger de la valeur des demandes. On n'a pas relevé le goût des études primaires, avec ce système, mais on a donné plutôt un déplorable encouragement à l'abaissement de leur niveau.

Il n'est pas nécessaire de dire encore qu'avec ce mode de procéder, les maîtres et les Commissions ne savent jamais quel sera l'effectif de leurs classes, car ils ne peuvent absolument pas compter sur un élève de 15 ans, durant l'année scolaire, des libérations ayant même lieu, quelquefois, en hiver. Et le degré supérieur, sur lequel on espère le plus, se voit ainsi désorganisé à tout instant par ces sorties intempestives qui jettent le désarroi dans les classes et l'envie dans le cœur des élèves qui sont forcés d'y rester.

Nous croyons donc qu'il y aurait un moyen beaucoup plus simple de trancher catégoriquement cette épineuse question de la sortie des écoles : ce serait de libérer, définitivement et sans distinction, tous les élèves primaires à 15 ans, moyennant que cet âge fût révolu avant le 1^{er} janvier de l'année en cours.

Mais si la question de la libération définitive de tous les élèves primaires à 15 ans n'était pas mûre dans le canton de Vaud, et que l'on conservât l'antique mode d'émancipation des écoles à 16 ans, nous croyons qu'il serait de toute importance d'instituer des *certificats d'études*.

Ce système, qui est en usage en France, dans le Jura bernois et ailleurs, a, selon nous, l'immense avantage d'encourager les élèves à travailler sérieusement, puisqu'il faut, pour obtenir ce titre, un examen spécial. Car, on le comprend de reste, le certificat d'études ne doit pas être donné par la Commission d'école de la localité, mais par une Commission *ad hoc*, siégeant au chef-lieu du district ou au centre d'un arrondissement de districts. Devant celle-ci se présenteraient les élèves qui se sentiraient capables de subir un examen tout particulier et distinct de celui de la classe qu'ils auraient suivie. Le certificat d'études, délivré dans de pareilles conditions, pourrait servir à accorder la libération anticipée à ceux qui la demanderaient à 15 ans. De cette façon, le Département aurait un criterium exact des connaissances et il pourrait juger, à coup sûr, des libérations à accorder. En outre, le relèvement des études ne serait pas une vaine chimère en raison du stimulant que l'examen spécial donnerait aux élèves. Enfin, et dans tous les cas, le certificat serait une distinction honorable pour ceux qui l'obtiendraient, distinction honorable dont les effets se feraient immédiatement sentir dans la vie civile, puisque ceux qui en seraient porteurs trouveraient, cela va sans dire, beaucoup plus vite un emploi que ceux qui ne l'auraient pas.

Le canton, lui-même, y gagnerait, car cette marque d'honneur accordée à ses écoliers primaires les plus instruits, ne peut manquer d'exercer une heureuse influence sur le développement intellectuel et moral de nos populations vaudoises.

Il est bien clair que si la sortie définitive de tous les élèves était fixée par le législateur à 15 ans révolus, le certificat n'en aurait pas moins sa raison d'être. Raison d'être d'autant plus forte que les élèves auraient besoin de regagner, par de meilleures études et un stimulant nouveau, l'année qu'on retrancherait du cycle de leurs études.

Nous soumettons ces quelques idées aux personnes qui ont le pouvoir, le moyen ou la faculté d'apporter leur concours à la revision de la loi scolaire vaudoise, revision de laquelle nous attendons tous un nouveau progrès.

JDEM.

Ecole et catéchismes. — L'approbation que l'*Educateur* a donnée à la récente mesure prise par le Département de l'Instruction publique et des Cultes est loin de satisfaire tout le monde. Un correspondant du *Semteur vaudois*, Monsieur O. Z., nous donne, dans le numéro 19 de ce journal, une leçon dans toutes les règles et que nous avons certes bien méritée. Pourquoi donc nous avisions-nous de trouver la mesure excellente et d'en souhaiter la généralisation? Pourquoi surtout avons-nous l'audace d'estimer que l'Instruction religieuse des catéchumènes n'y perdrait rien et que l'éducation morale pourrait bien y gagner? Est-ce à nous, profanes, à nous occuper de moralité publique...? Monsieur O. Z. — qui n'est pas un profane — ne nous le permettra pas.

Il craint que l'opinion publique, mal informée, mal conseillée, ne se laisse égarer; sa foi n'est pas entière dans le *bon sens populaire qui a fait justice, du premier coup, des ballons d'essai du Département.*

Bien qu'il nous dise que *l'antique usage des catéchismes à la cure est enraciné chez notre peuple*, Monsieur O. Z. ne paraît pas certain que les racines soient absolument inébranlables et pourtant il est, lui, profondément attaché à cet antique usage. Voulez-vous en savoir le vrai motif? Monsieur O. Z. nous le donne très franchement dans la dernière phrase de sa lettre, que nous croyons devoir mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs: ils apprécieront le bienveillant esprit dont elle est animée:

Sous-rédacteur.

X., le 8 mai 1887.

Monsieur le rédacteur du *Semteur vaudois*,

Les lignes que vous avez récemment publiées au sujet de la mesure arbitraire par laquelle le Département des Cultes prétend, de sa seule autorité, imposer à quelques pasteurs l'obligation de se rendre chaque semaine dans les annexes pour l'Instruction des catéchumènes, suffiraient sans doute; mais il sera peut-être utile de ne pas laisser passer sans observations certains articles de journaux qui proviennent d'une source qu'il n'est pas difficile de deviner et qui, loin d'exprimer l'opinion publique, n'ont d'autre but que de l'égarer. Nous doutons fort qu'ils y parviennent, mais il est prudent de veiller.

C'est ainsi que le journal *l'Educateur* vient de publier un article qui applaudit à l'*excellente* mesure prise exceptionnellement (?) en faveur de la paroisse de Longirod, et exprime l'espoir que cette mesure sera bientôt généralisée. Ce n'est pas seulement des intérêts de l'Ecole qu'il s'agit, mais, d'après l'auteur, des intérêts de l'Instruction religieuse elle-même... et surtout de la moralité publique! Il faut mettre un terme à « ces courses » qui se transforment trop souvent en un vagabondage démoralisateur! Du reste, pas un mot de la loi et des règlements ecclésiastiques, qu'on persiste à considérer comme nuls et non avenues. Comme me le disait un de nos concitoyens, « c'est le bon plaisir dans toute sa naïveté; il n'y manque que l'infailibilité. »

Je ne sais pas ce qu'on pense dans la paroisse de Longirod de l'insigne faveur dont elle a eu les prémices ; mais, ce que je sais bien, c'est que dans plusieurs paroisses auxquelles des faveurs du même genre ont été offertes... ou imposées (ballon d'essai), l'*opinion* n'a pas su du tout les apprécier. Le bon sens populaire en a fait justice du premier coup. Je n'aurais pas de peine à citer des faits à l'appui, et ces faits sont certainement parvenus à la connaissance du Département des Cultes. L'antique usage des *catéchismes à la cure* est enraciné chez notre peuple, et les inconvénients signalés n'ont certainement pas l'importance, la gravité qu'on prétend.

Mais surtout quand, non content de faire valoir en faveur de l'*excellente mesure* les intérêts de l'Ecole, on veut nous faire croire que l'instruction religieuse elle-même y a tout à gagner, c'est un peu fort.

Quoi ! l'instruction religieuse serait réduite à *un seul* catéchisme par semaine ! car c'est tout ce qu'on demande du pasteur et, en conscience, c'est tout ce qu'on peut lui demander pour les annexes.

Il s'agirait donc de bâcler l'instruction religieuse de nos catéchumènes de la campagne, en général fort insuffisamment préparés, en 16 ou 20 leçons, au plus, chaque hiver. Décidément vous n'y pensez pas ! à ce compte-là, et s'il faut faire plus large la part de l'Ecole, mieux vaudrait, comme cela a été proposé, réduire, je ne dis pas l'instruction religieuse, mais la préparation à la confirmation, à une seule année, chose dont le Synode n'a pas voulu entendre parler, quoique cela se pratique ainsi dans plusieurs Eglises.

Encore une fois, nous ne serions point opposés à ce que la question fût examinée de près et par l'autorité compétente. Mais ce n'est pas quand l'enseignement de la religion est réduit dans l'Ecole à sa plus simple et quelquefois à sa plus nulle expression, qu'il est permis de disputer à cet enseignement la part qui lui a été faite chez nous depuis des siècles, à côté ou en dehors de l'Ecole. Ici nous sommes certains d'avoir pour nous l'opinion publique et particulièrement l'opinion de nos campagnes, fort attachées aux traditions et, grâce à Dieu, à tout ce qui intéresse notre Eglise nationale. Si les programmes de l'Ecole doivent être quelque peu déchargés, le mal ne sera pas grand et de plusieurs côtés on applaudira bien haut à cette sage mesure, bien plus qu'on n'applaudirait à une mesure qui ne pourrait avoir d'autre effet que de diminuer l'importance de l'enseignement religieux et le temps qui lui est consacré. L'opinion est si ferme en ces matières que l'an dernier une observation de la Commission de gestion, au Grand Conseil, portait sur la nécessité de ne pas négliger l'étude du chant sacré dans nos écoles primaires.

Mais, nous le répétons, pour conclure, nous ne sommes point opposés à ce que la question soit examinée de près, à ce qu'une sorte d'enquête soit faite et à ce que les choses soient arrangées de manière à favoriser le plus possible l'*Ecole*, dont les intérêts possèdent toutes nos sympathies. On a déjà pris à cet égard des dispositions qui tendent à ce but. Si l'on peut faire plus et mieux, nous y applaudirons. Mais, de grâce, que diraient Messieurs les instituteurs si, quand il y a des hameaux plus ou moins distants de l'école communale, on voulait leur imposer l'obligation d'y aller une ou deux fois par semaine pour instruire la jeunesse du lieu et lui éviter des courses qui se transforment trop souvent en un vagabondage démoralisateur (! ?)

Agréés, etc.

O. Z.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'économie domestique, par Louis Favre, directeur du gymnase cantonal de Neuchâtel. — Chez Delachaux et Niestlé, 1887. Quatrième édition, 156 pages.

« Il n'y a qu'un moyen légitime d'acquérir l'aisance, c'est le travail utile, honnête, patient, uni à une sage économie. » Ces paroles de l'auteur résument toute la portée et l'usage de ce petit livre. Quoique renfermant des conseils dont les deux sexes peuvent faire leur profit, c'est cependant aux jeunes filles surtout qu'il s'adresse. Car, ainsi que le dit l'auteur, la femme joue un rôle capital dans l'économie domestique et c'est d'elle surtout que dépendent le confort, l'agrément et la prospérité d'une maison. L'ancienne pédagogie française avait déjà compris toute l'influence de la femme lorsqu'elle disait par la bouche de l'illustre archevêque de Cambrai : « Le bien est impossible sans les femmes ; elles ruinent ou sou- » tiennent les maisons. L'éducation des femmes est plus importante que » celle des hommes, puisque celle des hommes est leur ouvrage. »

L'ouvrage de M. Favre passe successivement en revue l'habitation — le vêtement — les aliments et entre dans tous les détails d'un ménage bien dirigé et de ce qui constitue l'hygiène personnelle et domestique, la technologie élémentaire. C'est donc non-seulement un livre de classe, mais une sorte de manuel à l'usage des familles. A. D.

PARTIE PRATIQUE

Remarques sur l'enseignement de l'arithmétique.

L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire se heurte à bien des difficultés. L'une des principales consiste dans le fait que l'école publique reçoit tous les enfants, sans aucune distinction, et que, parmi toutes ces jeunes intelligences, il y a des différences considérables dans la faculté de compréhension. Il en résulte que la méthode d'enseignement collectif est impossible à appliquer dans toute sa pureté ; de là un travail énorme pour le maître et des résultats peu en rapport avec ses efforts. De bons maîtres assurent qu'ils comptent dans leurs classes cinq ou six divisions relatives à cet enseignement ; nous en avons même entendu prétendre qu'il y existe autant de classes que de têtes.

Y a-t-il un remède à cet état de choses ? Nous ne le croyons pas. Dans l'enseignement des différentes autres branches, on peut marcher avec le gros de la classe et se contenter d'à peu près, avec un certain nombre de retardataires. Par exemple, rien n'empêche d'étudier les guerres de Bourgogne avec un élève peu au courant des faits antérieurs. Mais les mathématiques, sciences exactes, ne peuvent se contenter d'à peu près. Elles forment un vaste édifice dont on ne peut construire les étages supérieurs qu'après avoir solidement édifié la base. Aussi chaque élève devra-t-il forcément avancer dans ce champ en raison de ses facultés ; impossible de s'astreindre rigoureusement à un programme. Nous serons peut-être contredit sur ce point, mais nous ne craignons pas d'en appeler à la sincère expérience des meilleurs pédagogues.

Cependant, le mal une fois constaté, nous ne pouvons donner pour remède d'en revenir à l'enseignement purement individuel, car ce remède,

qui serait en définitive le seul efficace, n'est pas applicable dans l'école publique, à cause du temps immense qu'exige le procédé. Que faire donc ? Grouper convenablement ses élèves, sans tenir compte de l'instruction acquise dans les autres branches d'enseignement ; mettre les élèves retardés en présence de questions pratiques (quant aux avancés, il ne faut pas craindre de leur donner à résoudre des problèmes purement mathématiques, développant la faculté d'abstraction ; ces questions constituent une gymnastique non moins recommandable pour l'esprit que la gymnastique fédérale pour les muscles) ; enfin, et c'est surtout ici que nous voulons nous arrêter, il faut commencer avec les jeunes enfants par un enseignement rationnel.

Signalons d'abord la distinction complète entre la *connaissance* des nombres, les *transformations* qu'on peut leur faire subir, et enfin les *problèmes*.

La première de ces divisions, soit la numération (ordinaire, métrique, décimale, fractionnaire), a généralement partout trouvé sa voie ; on ne l'enseigne bien que par la méthode *intuitive*. Grand partisan de l'*intuition*, nous recommandons cependant de terminer chaque leçon par des exercices abstraits, afin, précisément, de développer cette faculté d'abstraction si faible chez un grand nombre d'enfants.

C'est également d'une façon intuitive que l'on commence les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique, d'ailleurs inséparables en un sens de la numération ; puisque cette dernière ne s'explique que par l'addition ou la multiplication.

Cependant, dès que l'on arrive à opérer sur des nombres un peu grands, l'intuition n'est plus possible ; on arrive à un travail purement mécanique. Or, dans ce genre de travail, où l'enfant est machine, il ne peut développer sa faculté de compréhension ; il s'agit donc de le faire dans l'étude des premiers nombres. Nous insistons sur ce fait : on passe trop vite aux grands nombres ; instituteurs, examinateurs, parents surtout, chacun, un brin d'orgueil s'en mêlant, tombe dans ce défaut.

Il serait beaucoup plus rationnel cependant de s'arrêter davantage à ce que nous appellerons la relation des chiffres. Quiconque est quelque peu calculateur sait par exemple que de $6+7=13$ on tire l'inverse $13-7=6$ et $13-6=7$ et que, cette relation des chiffres 7, 6 et 13 étant bien comprise, on a du même coup la solution de toute addition dont les deux addendés sont 7 et 6 ($70+60=130$; $700+600=1300$; $57+6=63$, etc.) et de toute soustraction dont le plus grand nombre a le chiffre 3 et le plus petit un 6 ou un 7 ($53-6=47$; $53-7=46$; $230-60=170$; $5300-700=4600$). Nous pouvons hardiment affirmer que quiconque n'a pas saisi cette relation restera pour la vie un mauvais chiffreur. Il est donc important que cet exercice se fasse et surtout qu'il se fasse avec les nombres inférieurs à 100, qui seuls permettent facilement la combinaison intelligente des exercices intuitifs et des exercices abstraits. (A suivre.)

DICTÉES

Degré inférieur.

Le mouton des oiseaux.

C'est une petite plante qu'on trouve partout dans les lieux frais, les champs humides, sur les bords des fossés et au pied des murs, où elle fleurit toute l'année. Cette plante est une véritable friandise pour les petits

oiseaux. Les tiges, couchées d'abord, se redressent aux extrémités ; elles sont garnies, d'un côté, d'une série de poils. La fleur, qui est composée de cinq pétales blancs, a la forme d'une étoile à dix rayons. Le fruit est une capsule qui renferme de nombreuses petites graines.

Exercices : I. Ecrire la liste des substantifs au singulier et au pluriel, en les faisant toujours précéder d'un déterminatif. II. Ecrire au masculin et au féminin les qualificatifs.

Degré moyen.

Le paresseux.

Le paresseux n'est bon à rien. Les affaires l'ennuient, la lecture sérieuse le fatigue. Il faudrait lui faire passer sa vie sur un lit de repos. Travaille-t-il, les moments lui paraissent des heures. S'amuse-t-il, les heures ne lui semblent que des moments. Tout son temps lui échappe, il ne sait ce qu'il en fait : il le laisse couler comme l'eau sous les ponts. Demandez-lui ce qu'il a fait de sa matinée ; il n'en sait rien, car il a vécu sans songer qu'il vivait ; il a dormi le plus tard qu'il a pu, s'est habillé fort lentement, a parlé au premier venu, a fait plusieurs fois le tour de sa chambre. Le dîner est venu, l'après-dîner se passera comme le matin et toute la vie comme cette journée. Encore une fois, le paresseux n'est bon à rien.

Exercices. — I. Mettre au pluriel. — II. Mettre à la deuxième personne du singulier : *Paresseux, tu n'es bon à rien, etc.*

Degré supérieur.

Une table d'hôte à Toulon.

Quand le bateau d'Alger débarque à Toulon, vers les cinq heures du soir, la *table d'hôte* de la *Croix-d'Or* est un véritable *réfectoire de caravan-sérail*. Les *convives* y forment une étrange *mosaïque* de coiffures et de vêtements ; c'est une bigarrure qui plaît à l'œil et qui console l'artiste de la sombre monotonie de nos costumes européens. A la *Croix-d'Or*, on coudoie des *cafetans*, des vestes de velours, des *pelisses*, des *burnous* ; on met son chapeau sur un turban, on dépose sa canne ou son parapluie sur un *trophée de damas*, de *yatagans* et de *cimeterres* ; on interroge en langue franque des Arabes qui vous répondent en provençal ; on sert du vin à des Turcs qui le boivent sans eau ; puis, quand arrive le dessert, la confusion des langues éclate avec tant de *verve* orientale, que le voyageur, rajeuni de cinq mille ans, peut croire qu'il est entré dans une auberge de la Tour de Babel, à l'heure où les maçons, fils de Japhet, prennent leur repas du soir.

MÉRY.

GÉOMÉTRIE

Ecoles primaires de Lausanne. — Examens de 1887.

3^{mes} classes (12 ans).

1° Un terrain rectangulaire mesure 2 h. 4 a. ; sachant qu'un des côtés a 85 m., on demande la longueur du périmètre ?

Rép. 650 m.

2° Quelle est la surface d'un triangle rectangle dont le périmètre est de 18 m., sachant que l'hypothénuse a m. 7,5 et un des autres côtés m. 4,5 ?

Rép. m² 13,50.

2^{mes} classes (13 ans).

1^o Un terrain vendu à raison de 36 fr. l'are a produit la somme de fr. 1857,60. Il forme un trapèze dont les deux bases sont 100 m. et 140 m. Quelle est la hauteur ?

Rép. 43 m.

2^o Un vélocipède a parcouru 704 m. en 160 tours de roue. Quel est le rayon de la roue ? ($\pi = 3 \frac{1}{7}$).

Rép. m. 0,7.

1^{re} classe (14 à 16 ans).

1^o Un bassin de fontaine en granit, dont toutes les faces sont rectangulaires, mesure extérieurement : m. 2,3 de long, m. 1,5 de large et m. 0,8 de haut ; l'épaisseur du granit est partout de m. 0,07. Combien ce bassin pourra-t-il contenir de litres ?

Rép. 2144,448 l.

2^o Un passage voûté a 20 m. de long et 5 m. de large ; la voûte est en demi-cercle et sa naissance est à 3 m. de hauteur. Que coûtera la peinture des parois et de la voûte de ce passage, à raison de 75 centimes le m² ? ($\pi = 3 \frac{1}{7}$.)

(Expliquer ce que c'est que la naissance de la voûte).

Rép. fr. 207,86.

Rectification. La réponse de l'exemple de comptabilité du précédent numéro est fr. 99,50 et non fr. 97,08. L'erreur provient de ce que le prix de façon du pantalon a été compté à fr. 2,50, au lieu de fr. 4,50

VARIÉTÉ

Le mouvement littéraire au Midi.

Frédéric Mistral vient de prononcer son discours de réception à l'Académie de Marseille, et E. Rolland, travailleur estimé dans le cercle restreint des romanistes, lui a répondu. Il y a eu là comme un petit événement littéraire, bienveillamment raconté par les journaux français. Certes, l'importance en eût été plus grande si, quelque vingt jours plus tard, Leconte de Lisle n'avait distrait l'attention fragile des Parisiens. Malgré tout, ce qu'a dit le grand poète de Mireille n'a pas été perdu, et la haute sympathie qu'éprouvent pour lui ceux qui le lisent — fût-ce au travers d'une traduction — n'a fait que se confirmer. Cette attention est au moins un symptôme : elle nous est le garant que la littérature du Midi peut victorieusement lutter pour l'existence et qu'elle a conquis sa place au soleil. L'arbre a poussé de fortes racines, et, quoiqu'il ait un peu crû en serre chaude, il paraît vigoureux.

Pour comprendre l'importance de ce mouvement poétique, il faut se reporter à ses origines. Vers 1840, un humble barbier d'Agen, Jacques Jasmin, tournait, au fond de sa boutique sombre, quelques gentils couplets en patois de son pays. Comme il n'avait de sa vie tenu manuel de rhétorique, les secrets de l'art lui étaient fort étrangers, mais l'inspiration était réelle et gracieuse. Il eut bien vite fait d'enflammer l'admiration de ses compatriotes : au Midi, on est toujours le grand homme de quelqu'un. Avec sa belle humeur et sa verve, on comprend qu'il fut l'idole d'Agen. Croyez que les Muses n'en profitaient pas seules et que l'échoppe ne dé-

séplissait pas ; comme il l'a dit lui-même, un ruisselet argentin coulait vers sa boutique ; disons en simple prose que ses petits profits s'étaient vite accrus et que sa position matérielle devenait chaque jour plus acceptable.

Cependant l'ambition de Jasmin croissait à raison du succès. Bientôt les chansons ne lui suffirent plus ; il rêva d'écrire et de faire imprimer tout un poème, ni plus ni moins que le bon Alexandre Soumet, d'ennuyeuse mémoire. Ce ne fut pas un étonnement médiocre, quand Sainte-Beuve, critique si éveillé, si à l'affût de nouveautés intelligentes, apprit au public qu'un certain Jasmin venait d'écrire en patois provençal — on ne pouvait alors employer que ce terme — un poème, l'*Aveugle de Castel-Cuillé*, et que ce poème était charmant. On se souvient que le jour où Sainte-Beuve s'avisait de nommer Töppfer dans un de ses *Lundis*, le rigide Planche s'écria, indigné : « Il devient fou, ma parole ! Ne vient-il pas de découvrir encore un nommé Topefer, Potefer, Pot-de-Fer?... Qu'est-ce donc que ce cuistrelà ? » On peut croire que Planche ne s'emporta pas moins quand il vit son collègue s'extasier sur les humbles vers de Jasmin. Il a eu tort néanmoins, car, en fait, ces vers sont vraiment délicats. Certes, je n'entends point dire que l'*Aveugle* soit un chef-d'œuvre, loin de là. Mais j'admire qu'un poème aussi finement écrit, inspiré par un souffle aussi vrai, ait pour auteur un barbier ignorant. — Ce que Jasmin composa plus tard, *Les Papillotes* (*Los Papillotos*), par exemple, ne démentit point la réputation rapide qu'il avait méritée. Il est mort, non point dans la gloire, mais entouré, certes, d'une renommée qui avait franchi, et bien au-delà, les limites de sa province. — Même de son vivant, les provençalistes farouches, Mary-Lafon, pour n'en citer qu'un, ne lui pardonnèrent pas d'avoir écrit dans une langue mélangée et d'avoir emprunté fort au français. Mais était-ce un malheur qu'il pût éviter, puisque malheur il y a ? Et ne faut-il pas lui savoir gré d'avoir — pauvre ignorant — relevé ce glorieux édifice du moyen-âge, qui est l'idiome provençal ?

Telles sont les origines : on voit si elles sont humbles. Il ne nous appartient pas de faire l'histoire de la poésie actuelle du Midi, et d'entrer dans le détail de ce qu'Aubanel, Mistral, Félix Gras, Roumanille ont fait. Il est plus intéressant, plus facile aussi, d'indiquer en quelques mots ce qu'est le mouvement provençal et quelles sont ses tendances. On me pardonnera d'être forcément incomplet.

Je ne relève pas moins d'une centaine de publications annuelles en langue d'oc ou relatives à la littérature contemporaine du Midi français ; et il en est qui ne manquent pas d'importance. A Montpellier, par exemple, en 1886, a éclo *Flor de Prouvenço* (Fleur de Provence), recueil de poésies du « félibre majeur » Francès Delille, avec la traduction en regard. Le catalogue auquel nous empruntons ces indications assure que le recueil se distingue par l'expression habile, la correction du langage, le sentiment délicat qui lui donne un parfum de vertu ; — et nous l'en croyons sur parole. A Marseille, Victor Gelu a fait paraître ses œuvres complètes en vers et en prose, avec traduction littérale, un avant-propos de Mistral et une étude de Cabrol ; on nous déclare que c'est « un fier monument digne d'un fier poète, » et nous n'éprouvons aucune répugnance à y ajouter foi. A Toulon, Senès-La-Sinso a livré au public ses *Scènes de la vie provençale*, livre plein d'humour et de gaieté folle, imprimé par malheur avec une orthographe vicieuse.

Pour passer, comme le veut Boileau, du plaisant au sévère, mention-

nous un honnête poème en douze chants que l'abbé Malignon a cru devoir consacrer à Notre-Dame de Lourdes :

*O divesso, davan ta siavo majesta
Ausè pas t'estrassa la folo poupulasso.*

Le bon abbé s'étend avec une visible componction et une foi robuste sur les apparitions de Bernadette et le triomphe de la Vierge. — Il est à peine besoin de dire qu'un évêque, Mgr Besson de Nîmes, recommande comme édifiante, sinon comme poétique, cette œuvre volumineuse.

Ce sont là quelques échantillons, pris au hasard, du mouvement provençal. — On va voir s'il préoccupe l'étranger. En ce qui concerne le seul Mistral, des études ou des traductions ont paru — sans parler de la France — dans la *National Review* anglaise, par Symons; dans le recueil allemand *Stimmen aus Maria-Laach*, par Kreiten; dans la revue flamande *Los en Vast*, par Pol de Mont; dans le périodique bohémien *Kvety*, par Urchlicky; dans la *Ven del Montserra* catalane, par Verdaguer Callis; dans la revue espagnole *Revista de Gerona*, par E. Girbal; dans la revue italienne *Napoli letteraria*, par Magliani; dans un livre danois de Christophore Nyrop.

Il nous reste à indiquer brièvement ce qui en est des félibres eux-mêmes, de leurs associations et des rapports qu'ils entretiennent avec leurs frères — les poètes catalans, — car on sait que de Nice à Carthagène le peuple parle au fond la même langue. Ce sera pour un prochain article.

L. H.

NOMINATIONS

Jura bernois.

Bouvier Léon, à Movelier. *Chevrolet* Jean-Baptiste, à Courchapoix. *Aufranc* Alfred, à Orvin. *Favre* Léa, à Cormoret. *Jenni* Adolphe, à Mont-Crosin. *Hêche* Auguste, à Cerneux-Godat. *Girod* Gustave, à Convers. *Mathez* Albert, à Tramelan-dessous. *Mme Maître* née Voillat, à Noirmont. *Prongué* Honorine, à Barrières. *Vuilleumier* Angélique, à Tramelan-dessus. *Mme Fressard* née Roy, à Sonbey. *Villemin* Henri, à Epauvillers. *Jollat* Joséphine, à Porrentruy. *Grandjean* Léon, à Fahy. *Colliat* Mélanie, à Réclère. *Meyer* Emile, à Courroux. *Guénin* Charles, à Courcelon. *Monbaron* Evangéline, à St-Imier. *Buche* Rosine, à St-Imier. *Chavanne* Anna, à Sonvillier. *Mme Chochard-Juillerat*, Marie, à Sonvillier. *Barthe* Victorine, à Grandfontaine. *Mme Boillat* née Delémont, à La Chaux. *Jeanloz* Louis-Paul, à Tavannes. *Fleury* Marie, à Vermes. *Bindy* Justin, à Envelier. *Miche* Jules, à Malleray. *Crétin* Henri, à Soulce.

Canton de Vaud. — Régents.

MM. *Chantréns* Georges, à Sévery. *Logoz* Constant, à Fontaines. *Addor* Robert, à Tartegnins. *Chappuis* Louis, à Naz.

Régentes.

Mlles *Buxcel* Cécile, à Vaulion. *Pochon* Eugénie, à Arnex s/Orbe. *Meylan* Marie-Eugénie, à St-Cergues. *Crottaz*, Elisa, à Yvonand.